



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le lundi 4 décembre 1995 — N° 82

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Roger Bertrand**

QUÉBEC

4 décembre 1995

Le lundi 4 décembre 1995

N° 82

Procès-verbal

La séance est ouverte à 14 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Gendron, ministre des Ressources naturelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 117Loi modifiant la Loi sur le régime des eaux.

La motion est adoptée.

Mme Blackburn, ministre de la Sécurité du revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 115Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu et d'autres dispositions législatives.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

Cette motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 88 en annexe)

Pour : **58** Contre : **36** Abstention : **0**

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 116 Loi modifiant de nouveau la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

Conformément à l'article 235 du Règlement, M. Chevette, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission des affaires sociales procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques sur le projet de loi n° 116, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Cette motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Chevette, leader du gouvernement, dépose:

Les réponses aux questions écrites de M. Vallières (Richmond) concernant les ententes fédérales-provinciales dans le domaine agricole – Questions n°s 17 et 18, *Feuilleton et préavis* du 5 avril 1995.

(Dépôt n° 739-951204)

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, dépose:

Le rapport annuel des Services gouvernementaux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995.

(Dépôt n° 740-951204)

M. Gendron, ministre des Ressources naturelles, dépose:

Le rapport annuel de la Société nationale de l'amiante, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995.

(Dépôt n° 741-951204)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 1^{er} décembre 1995, a étudié en détail le projet de loi:

92Loi modifiant le Code de procédure pénale — Rapporté avec des amendements, dont un au titre.
(Dépôt n° 742-951204)

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 1^{er} décembre 1995, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

238Loi concernant certaines acquisitions par le Ste Marguerite Salmon Club et le Club de pêche Sainte-Marguerite — Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 743-951204)

Le rapport est adopté.

M. Perreault (Mercier) dépose:

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 1^{er} décembre 1995, a procédé à l'élection de son président.

(Dépôt n° 744-951204)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Harel, ministre de l'Emploi, dépose:

Des extraits du nouveau projet de loi concernant l'assurance-emploi au Canada et du projet de loi fédéral C-96.

(Dépôt n° 745-951204)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Loisel (Saint-Henri—Sainte-Anne) dépose:

Un tableau de l'évolution mensuelle des ménages classés aux nouveaux programmes de la sécurité du revenu, ainsi que des montants d'aide versés, pour 1994 et 1995.

(Dépôt n° 746-951204)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Lefebvre, leader adjoint de l'opposition officielle, dépose:

Copie de la décision 178798 du Conseil du trésor, en date du 26 novembre 1991, concernant un projet d'agrandissement et de réaménagement au Centre hospitalier de la région de l'Amiante.

(Dépôt n° 747-951204)

À la demande de M. le Président, M. Gobé (LaFontaine) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Paradis, leader de l'opposition officielle, présente une motion concernant les résultats du référendum du 30 octobre 1995; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Farrah (Îles-de-la-Madeleine) présente une motion de félicitations à l'intention du gouvernement fédéral et de son ministre des Pêches et Océans; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

AFFAIRES DU JOUR

Motions du gouvernement

M. Bélanger, vice-président, rend la décision suivante sur l'admissibilité du sous-sous-amendement proposé par M. Fournier (Châteauguay) dans le cadre de la discussion sur la motion présentée par Mme Harel, ministre de l'Emploi, au cours de la séance du vendredi 1^{er} décembre 1995:

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La Présidente ne peut ni entendre des arguments sur la recevabilité de la motion du député de Châteauguay, ni laisser l'Assemblée se prononcer sur cette motion puisque le concept de sous-sous-amendement n'existe pas dans notre Règlement. Rien dans les précédents et usages de l'Assemblée ne permet d'amender un sous-amendement, ce qui, d'ailleurs, est expressément interdit dans les Règlements antérieurs.

Après une brève suspension de la séance, M. Brouillet, vice-président, déclare recevable l'amendement proposé par M. Charbonneau (Bourassa).

Puis, du consentement de l'Assemblée, le sous-amendement proposé par Mme Blackburn, ministre de la Sécurité du revenu et ministre responsable de la Condition féminine, est retiré et l'amendement de M. Charbonneau est modifié en remplaçant le mot «négociations» par les mots «discussions formelles».

M. Brouillet, vice-président, met ensuite aux voix l'amendement de M. Charbonneau ainsi modifié. Cet amendement se lit comme suit:

QUE la motion en discussion soit amendée:

a) en ajoutant, après le dernier alinéa de la présente motion, le paragraphe suivant:

Et qu'en conséquence elle demande au gouvernement et à la ministre de l'Emploi d'entreprendre immédiatement des discussions formelles avec le gouvernement fédéral dans le but d'assurer le respect de ce

consensus et la promotion des intérêts de la population québécoise.

L'amendement, ainsi modifié, est adopté par le vote suivant:

(Vote n° 89 en annexe)

Pour: **96** Contre: **0** Abstention: **0**

Enfin, M. Brouillet, vice-président, met aux voix la motion de Mme Harel, telle qu'amendée par le vote précédent. Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale réaffirme le consensus exprimé en cette Chambre le 13 décembre 1990 lors de la déclaration ministérielle sur l'adaptation de la main-d'oeuvre et la formation professionnelle, à l'effet que:

« - le Québec doit devenir le seul responsable des politiques d'adaptation de la main-d'oeuvre et de formation professionnelle sur son territoire et rapatrier en conséquence les budgets que le gouvernement fédéral alloue à ces programmes au Québec;

« - dans le cadre constitutionnel actuel, et dans la perspective d'un meilleur service à la clientèle, le Québec doit récupérer le contrôle et l'administration des différents services relatifs à l'emploi et au développement de la main-d'oeuvre et de tous les programmes susceptibles d'être financés à même les fonds du régime d'assurance-chômage sur le territoire du Québec à ces fins, et doit recevoir en conséquence les budgets qui accompagnent normalement une telle prise en charge;

« - le gouvernement du Québec et les représentants du patronat, des syndicats et du secteur coopératif entendent s'opposer à toute initiative du gouvernement fédéral qui constituerait une ingérence dans les champs de compétence du Québec.»

Et qu'en conséquence elle demande au gouvernement et à la ministre de l'Emploi d'entreprendre immédiatement des discussions formelles avec le gouvernement fédéral dans le but d'assurer le respect de ce consensus et la promotion des intérêts de la population québécoise.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 90 en annexe)

Pour: **96** Contre: **0** Abstention: **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Campeau, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi 102, Loi sur l'Agence métropolitaine de transport et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 heures, M. Bélanger, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 07.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Campeau, ministre des Transports, proposant que le principe du projet de loi 102, Loi sur l'Agence métropolitaine de transport et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi 102 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 102 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

Adoption

M. Campeau, ministre des Transports, propose que le projet de loi 93, Loi modifiant la Loi sur les transports, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi 93 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission du budget et de l'administration relatif au projet de loi 88, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation relatif au projet de loi 105, Loi sur la protection des plantes.

Après débat, le rapport est adopté.

À 21 h 50, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 5 décembre 1995, à 10 heures.

Le Président

4 décembre 1995

ROGER BERTRAND

ANNEXE

VOTES PAR APPEL NOMINAL

Sur la motion de Mme Blackburn, ministre de la Sécurité du revenu, proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 115, Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu et d'autres dispositions législatives:

(Vote n° 88)

POUR - 58

Barbeau	Caron	Lachance	Parizeau
Baril	Carrier-Perreault	Landry	Payne
(Arthabaska)	Charest	(Bonaventure)	Pelletier
Baril	Chevrette	Laprise	Perreault
(Berthier)	Côté	Laurin	Pinard
Beaudoin	Désilets	Lazure	Robert
Beaumier	Dion	Leduc	Rochon
Bertrand	Dionne-Marsolais	Lelièvre	Simard
(Charlevoix)	Doyer	Léonard	Trudel
Blackburn	Dufour	Létourneau	Vermette
Blais	Gagnon	Malavoy	
Boisclair	Garon	Marois	
Boucher	Gaulin	Morin	
Boulerice	Gendron	(Dubuc)	
Bourdon	Harel	Morin	
Brassard	Jolivet	(Nicolet-Yamaska)	
Brien	Julien	Paillé	
Campeau	Jutras	Paré	

CONTRE - 36

Beaudet	Farrah	Marsan
Bélanger	Frulla	Middlemiss
(Mégantic-Compton)	Gagnon-Tremblay	Mulcair
Bergman	Gauvin	Paradis
Bissonnet	Gobé	Poulin
Bordeleau	Houda-Pepin	Quirion
Bourbeau	Kelley	Sirros
Brodeur	Lafrenière	Thérien
Charbonneau	Lefebvre	Tremblay
(Bourassa)	LeSage	Vaive
Cherry	Loiselle	Vallières
Copeman	Maciocia	Williams
Delisle	MacMillan	

4 décembre 1995

ABSTENTION - 0

Sur la motion d'amendement modifiée proposée par M. Charbonneau (Bourassa) à la motion présentée par Mme Harel, ministre de l'Emploi, au cours de la séance du vendredi 1^{er} décembre 1995:

(Vote n° 89)

POUR - 96

Barbeau	Charbonneau	Jutras	Paradis
Baril	(Bourassa)	Kelley	Paré
(Arthabaska)	Charest	Lachance	Parizeau
Baril	Cherry	Lafrenière	Payne
(Berthier)	Chevrette	Landry	Pelletier
Beaudet	Copeman	(Bonaventure)	Perreault
Beaudoin	Côté	Laprise	Pinard
Beaumier	Delisle	Laurin	Poulin
Bélanger	Désilets	Lazure	Quirion
(Mégantic-Compton)	Deslières	Leduc	Robert
Bergman	Dion	Lefebvre	Rochon
Bertrand	Dionne-Marsolais	Lelièvre	Simard
(Charlevoix)	Doyer	Léonard	Sirros
Bissonnet	Dufour	LeSage	Thérien
Blackburn	Dumont	Létourneau	Tremblay
Blais	Farrah	Loiselle	Trudel
Boisclair	Frulla	Maciocia	Vaive
Bordeleau	Gagnon	MacMillan	Vallières
Boucher	Gagnon-Tremblay	Malavoy	Vermette
Boulerice	Garon	Marois	Williams
Bourbeau	Gaulin	Marsan	
Bourdon	Gauvin	Middlemiss	
Brassard	Gendron	Morin	
Brien	Gobé	(Dubuc)	
Brodeur	Harel	Morin	
Campeau	Houda-Pepin	(Nicolet-Yamaska)	
Caron	Jolivet	Mulcair	
Carrier-Perreault	Julien	Paillé	

CONTRE - 0

4 décembre 1995

ABSTENTION - 0

Sur la motion présentée par Mme Harel, ministre de l'Emploi, telle qu'amendée:

(Vote n° 90)

(Identique au vote n° 89)